



Brevet Fédéral Animateur

CIRCULAIRE

La **Ligue Régionale de Tir de Lorraine** organise, **sur cinq jours obligatoires** (quatre jours en temps cumulé), une formation initiale du diplôme du **Brevet Fédéral Animateur (BFA)**.

Pour cette saison la Ligue vous propose deux sessions de formation au choix. Le candidat ou la candidate choisissant une session devra suivre l'ensemble des dates figurant dans sa session de formation :

Session 1 : La session #1 se déroulera en intégralité dans les installations de l'[Association de Tir le Point Noir de Thionville](#),

☛ Adresse : 111 Route de Metz, 57100 Thionville.

Dates et horaires :

Journée de positionnement et sélection :	Samedi 25 novembre 2023 (9h00 à 12h00)
Journée 1 :	Dimanche 21 janvier 2024 (9h00 à 17h00)
Journée 2 :	Samedi 23 mars 2024 (9h00 à 17h00)
Journée 3 :	Dimanche 28 avril 2024 (9h00 à 17h00)
Journée d'évaluation :	Dimanche 02 juin 2024 (9h00 à 12h00)

OU

Session 2 : La session #2 se déroulera en intégralité dans les installations de l'[Entente Sportive Thaonnaise](#),

☛ Adresse : 10 Rue des Aviots, 88150 Thaon-les-Vosges

Dates et horaires :

Journée de positionnement et sélection :	Samedi 25 novembre 2023 (9h00 à 12h00)
Journée 1 :	Dimanche 21 janvier 2024 (9h00 à 17h00)
Journée 2 :	Samedi 23 mars 2024 (9h00 à 17h00)
Journée 3 :	Dimanche 28 avril 2024 (9h00 à 17h00)
Journée d'évaluation :	Dimanche 02 juin 2024 (9h00 à 12h00)

Informations sur les formations :

Cette session de formation sera limitée à l'inscription de 12 candidats.

Un minimum de 5 stagiaires est requis pour le maintien de cette session.

Si la session présente plus de 12 inscriptions, nous limiterons l'inscription à deux membres maximums provenant du même club.

Lors de la journée de positionnement, et quel que soit le nombre d'inscrits, nous procéderons à une sélection des candidats. Celle-ci s'appuiera sur vos dossiers d'inscriptions et les examens prévus lors de cette journée. Cette sélection déterminera les candidats non reçus et les candidats reçus en formation.

- Les candidats reçus pourront suivre la session de formation.
- Pour les candidats non reçus, la session de formation s'arrêtera à l'issue de la journée de positionnement.

Extrait du règlement de la formation :

Objectif de la formation :

Former des encadrants ayant des compétences leur permettant d'accueillir et de faire découvrir, en toute sécurité, à un public débutant, la pratique du Tir sportif, dans l'objectif de les recruter et de les fidéliser au sein de la FFTir.

Cette pratique recouvre les activités de tir à la cible que ce soit avec les nouvelles pratiques (tir « laser »), ou aux trois principales distances 10, 25 et 50 m ou du tir au plateau.

Conditions d'accès à la formation :

Prérequis :

- ☞ Être licencié à la FFTir ;
- ☞ Être titulaire du certificat de compétences : Capacité à accueillir et conseiller (CAC) ;
- ☞ Présenter la licence sportive en cours de validité signée ;
- ☞ Être titulaire du certificat de compétences PSC1 ou équivalent (voir annexe)¹ ;
- ☞ Avoir au moins 16 ans au début de la formation et présenter pour les mineurs une autorisation parentale ;
- ☞ S'inscrire à l'aide du dossier d'inscription (à se procurer sur le site web de la LLTIR), renvoyé dans les délais à l'attention du Responsable Formation de Ligue (RFL) : DENIS Corentin ;

¹ Ce nouveau prérequis étant mis en place pour la première fois pour cette saison 2023-2024, nous adapterons une forme de tolérance pour les candidats ne disposant pas du PSC1 ou d'un équivalent de ce diplôme.

- ☞ Présenter un projet au sein de sa structure ou d'une structure externe, en lien avec les fonctions d'animateur ;
- ☞ Avoir l'avis favorable et motivé de son président de club sur la fiche d'inscription.
- ☞ Les stagiaires devront posséder une licence en cours de validité pour le début du premier module de formation en centre.

Organisation de la formation :

Cette formation doit respecter les procédures et les contenus des programmes définis en concertation entre le département formation fédérale de la FFTir et les RFL.

La participation aux 4 jours de formation est obligatoire.

La durée globale de la formation alternée est de 64 heures, se décomposant en :

- ☞ 3 heures de positionnement (formation Ligue) ;
- ☞ 21 heures de formation initiale (formation Ligue) ;
- ☞ 40 heures de formation en alternance (situation d'alternance pédagogique en club).

La participation à la journée d'évaluation est également obligatoire

La journée de positionnement : la demi-journée de sélection et positionnement est obligatoire dans la conception de cette formation. Située en amont du début de la formation (conseillé un mois avant), avant ou après l'obtention du certificat de compétences CAC, elle permet de sensibiliser les futurs stagiaires sur les attentes de la formation. Elle comporte des évaluations portant sur la maîtrise de la sécurité, les connaissances théoriques et pratiques, la pratique personnelle ainsi qu'un entretien individuel de positionnement des candidats.

Ces évaluations permettent de sélectionner et positionner les candidats avant l'entrée en formation.

A l'issue de cette journée un jury se réunira afin de sélectionner les candidats reçus et nos reçus pour la formation.

La compétence à organiser la sécurité de la pratique est un savoir-faire fondamental et transversal à toutes les formations de la FFTir. Elle est normalement acquise à l'issue de la validation du certificat de compétences CAC. La maîtrise de cette compétence est vérifiée préalablement à l'entrée en formation lors de la sélection et du positionnement au travers d'une épreuve théorique et pratique.

Les connaissances théoriques et le niveau de pratique personnelle sont évalués au travers d'une épreuve pratique de type « Cibles Couleurs » de niveau blanc. Cette épreuve constitue un élément essentiel de l'évaluation du niveau de départ. Elle consiste à faire passer la cible blanche en suivant le protocole défini par le département formation fédérale. La cible blanche doit obligatoirement être validée lors de la sélection et du positionnement pour permettre l'accès à la formation.

Le stagiaire doit venir sur l'entretien individuel de positionnement avec un projet d'alternance en club réaliste et négocié avec les dirigeants de l'association. La faisabilité pratique de ce projet est évaluée lors d'un entretien réalisé par le RFL ou un membre de l'équipe de formation désigné par le RFL.

La formation en centre : elle est entièrement dévolue à traiter le programme fédéral. Cette partie est au cœur du programme de formation. Elle est traitée par le RFL et les membres de l'ETR. Favorisant les capacités à faire découvrir le Tir sportif en toute sécurité et à se situer au sein de la structure club, elle s'appuie sur des interventions liant théorie et pratique. Elle est notamment destinée à préparer puis à réguler le travail en alternance qui est réalisé au sein du club.

La formation en alternance : elle consiste en un stage en situation dans un ou plusieurs clubs, permettant au stagiaire la mise en pratique au cours de sa formation initiale des actions d'accueil, d'animation et de découverte de l'activité pour un public débutant. Le contenu et les préparations de ce stage serviront de support à la rédaction d'un rapport d'activité de quatre pages au maximum, exigé pour la validation du diplôme. Le « Livret de formation » complété peut faire office de rapport de stage.

La journée d'évaluation : la demi-journée d'évaluation est obligatoire dans le cadre de la validation de la formation. Celle-ci se présentera sous forme d'ateliers.

Matériel : le déroulement de la formation est conditionné au fait que les stagiaires puissent venir avec leurs matériels de tir (équipements, armes et munitions personnels ou prêtés par leur club de tir). Les cibles seront fournies par la ligue organisatrice.

Tutorat : les stagiaires doivent proposer un tuteur issu de leur club. Cette personne doit être volontaire et justifier d'une expérience dans une qualification en rapport avec l'objectif de formation visé au niveau BFA. Ses missions sont détaillées dans le règlement de la formation que vous devez avoir lu pour l'entrée en formation.

[Les tuteurs se verront proposer une réunion d'information en visioconférence afin de fixer les attendus de leur mission de tuteur](#)

Programme de la formation :

Le programme est articulé en Blocs de Compétences faisant référence à plusieurs thèmes qui seront développés lors de la formation tant du point de vue théorique que pratique.

A) Capacité à accueillir le public et lui faire découvrir le Tir Sportif en toute sécurité.

BC 1 - Compétence à organiser la sécurité de la pratique (1 heure) :

Être capable de mettre en place des situations de découverte du Tir sportif en toute sécurité pour les pratiquants occasionnels ou les adhérents des clubs de tir.

BC 2 - Compétence à accueillir une personne ou un groupe (5 heures) :

Être capable d'accueillir un public diversifié en âge et en motivation, pour répondre à ses interrogations sur la pratique du Tir sportif de loisir ou de compétition

BC 3 - Compétence à Compétence à faire découvrir le Tir sportif (13 heures) :

Être capable de préparer et de conduire des situations de découverte en plaçant les débutants dans les meilleures conditions de réussite, de plaisir et de sécurité

B) Capacité à se situer en tant qu'animateur au sein de sa structure

UC 4 - Compétence à s'intégrer en tant qu'animateur au sein du club (5 heures) :

L'animateur doit connaître le milieu associatif dans lequel il va évoluer et être capable de donner des informations sur certains aspects institutionnels et réglementaires.

Validation de la formation :

La validation du BFA sera prononcée par le président de ligue et le RFL, sur proposition du jury plénier qui se réunira à la fin de la session de formation, une fois que le stagiaire aura :

- ☞ Participé à l'ensemble des journées de formation en centre ;
- ☞ Satisfait aux différentes évaluations formatives et certificatives réalisées en contrôle continu des savoirs, savoir-faire et savoir-être ;
- ☞ Participé aux épreuves pratiques « Cibles Couleurs » ;
- ☞ Participé à une compétition officielle ;
- ☞ Validé le compte-rendu du stage en situation.

Le principe de la formation des animateurs de club est basé sur l'acquisition et l'évaluation des compétences théoriques et pratiques attendues pour ce niveau de diplôme.

Le jury plénier aura toute latitude, sur la base de l'étude des outils d'évaluation des compétences, pour proposer la validation, l'ajournement ou donner une dérogation à un stagiaire, en fonction de critères de progression, de motivation et d'investissement.

Participation aux journées de formation : celle-ci est obligatoire. Les stagiaires ne pouvant pas, pour raison médicale (et sur justificatif), participer à l'une ou l'autre des différentes journées, devront suivre la journée concernée lors de la session suivante.

Évaluations formatives : en cours de formation, des contrôles continus théoriques et pratiques obligatoires seront organisés pour permettre aux stagiaires de se préparer aux évaluations certificatives dans les meilleures conditions possibles. Seuls les stagiaires ayant satisfaits aux épreuves formatives pourront se présenter aux épreuves certificatives.

Évaluations certificatives : en cours de formation, des contrôles continus théoriques et pratiques seront organisés pour évaluer et valider les acquisitions des savoirs, savoir-faire et savoir-être. A l'issue de la formation, une journée évaluative sera également mise en place afin d'évaluer ces savoirs.

Épreuve pratique en compétition : cette épreuve est obligatoire, mais non pénalisante. L'épreuve consiste à prendre en compte le score d'un match réalisé dans une épreuve officielle au choix du stagiaire (« Règlement de gestion sportive » – RGS) à l'occasion d'une compétition organisée par le département, la ligue ou la FFTir au cours de la saison ou bien des cinq dernières années.

Épreuves pratiques « Cibles Couleurs » : ces épreuves sont obligatoires. Celles-ci concernent les cibles blanche et jaune et consistent à les faire passer en suivant le protocole défini par le département formation fédérale.

L'intérêt de ces épreuves réside dans le fait que les stagiaires vivent une validation « Cibles Couleurs » et entrent dans le dispositif. La cible jaune doit obligatoirement être validée lors de la formation pour permettre la validation du BFA.

La labellisation « Cibles Couleurs » des stagiaires, c'est-à-dire leur formation au dispositif, est obligatoire durant la formation.

Compte-rendu du stage en situation auprès d'un club : le stage en situation auprès du club devra être validé par le RFL après la transcription de l'avis motivé et de la signature du président de l'association sur le « Passeport formateur fédéral » du stagiaire et suite à l'envoi par le stagiaire du rapport d'activité (le « Livret de formation » complété pouvant servir de rapport d'activité).

Le stage en situation est une partie importante de la formation et pourra ne pas être validé s'il apparaît au RFL qu'il n'a pas été réellement conduit.

Matériel nécessaire :

- ☞ **Matériel de prise de note** ;
- ☞ Votre passeport Cibles Couleurs si vous en possédez un ;
- ☞ **Pour la journée de positionnement** : équipements, armes et munitions personnels ou prêtés par le club pour la pratique à 10 mètres (carabine et pistolet).
- ☞ **Pour les autres journées** : le point sera fait à chaque fois en fin de week-end pour les modules suivants et sera précisé dans les convocations de chaque journées envoyées.

Les cibles seront fournies par la Ligue.

Matériel fourni par la Ligue :

- ☞ Passeport du formateur fédéral ;
- ☞ Passeport Cibles Couleurs (si non possédé par le stagiaire) ;
- ☞ Classeur et guide du formateur « Cibles Couleurs » (présentation + cibles blanche à verte) ;
- ☞ Guide pédagogique de l'animateur ;
- ☞ Livret de formation animateur.

Cout de la formation :

60,00 € pour les frais de repas (3 repas hors boissons alcoolisées)

60,00 € pour les frais de fournitures pédagogiques

120,00 €

Inscriptions :

Dossier d'inscription complété à envoyer **par voie postale** à la Ligue, **avec :**

☞ **L'avis motivé du Président du club,**

☞ **Aucun règlement n'est à envoyer avec le dossier d'inscription²**

Une confirmation de réception du dossier d'inscription sera adressée par mail à chaque candidat.

Date limite d'inscription :

La date limite d'inscription est fixée au **mercredi 25 octobre 2023** (cachet de la poste faisant foi).

Comité de sélection :

Une fois la date limite d'inscription passée, le comité de sélection se réunira afin d'étudier les différents dossiers reçus et de valider leur recevabilité.

A l'issue de la réunion du comité de sélection l'ensemble des candidats recevront par mail la décision de celui-ci concernant leur inscription :

- soit ils seront admis pour la journée de sélection et positionnement ;
- soit ils seront non admis.

² Le règlement des 120,00€ sera à régler si vous avez réussi les tests de sélection et êtes reçu pour la formation à l'issue de la journée de sélection et de positionnement.

Ce règlement sera alors à nous régler entre la journée de sélection et positionnement et la première journée de formation à l'ordre de la LIGUE REGIONALE DE TIR DE LORRAINE.

Les Présidents de Club sont priés :

- ☞ de communiquer aux potentiels candidats les informations ci-dessus ;
- ☞ d'apporter une attention toute particulière aux stages en situation dans leur club, ainsi qu'à la rédaction du rapport de stage ;
- ☞ de transmettre aux candidats tout document pouvant leur être utile.

Corentin DENIS
RFL – Responsable Formation Ligue
Ligue Régionale de Tir de Lorraine





Objet : Les équivalences au PSC1

Les équivalences au PSC1

- Attestation de Formation aux Premiers Secours (**AFPS**) ;
- Brevet national de secourisme (**BNS**) ;
- Brevet de secouriste de la protection civile ;
- Premiers Secours en Équipe de Niveau 1 (**PSE1**) ;
- Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (**CSST**) à jour de son recyclage ;
- Brevet National de Premiers Secours (**BNPS**) ;
- Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgences (**AFGSU**) ;
- Attestation de Formation Complémentaire aux Premiers Secours avec Matériel (**AFCP SAM**) ;
- Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique (**BNSSA**) ;
- Certificat de Formation aux Activités de Premiers Secours en Équipe (**CFAPSE**) ;
- Brevet de brancardier secouriste
- Certificat de sécurité sauvetage délivré par la direction générale de l'aviation civile ;
- Brevet de surveillant de baignade.

Cas particulier :

Le **BEPS** (Brevet Européen de Premiers Secours) est délivré par la Croix-Rouge en même temps que le PSC1. Il est reconnu dans toute l'Europe par les sociétés Croix-Rouge de ces pays (mais uniquement par la Croix-Rouge).

LLTIR 2023 – PSC1 – EQUIVALENCES